

Contrats d'objectifs et de moyens (COM), Projet d'accompagnement pédagogique, Dialogue de contractualisation....

Ch'est toudi l'même !

Petit historique :

- Le lycée, comme tous les établissements de l'académie a été sollicité en 2013 pour conclure un « contrat d'objectifs », c'est-à-dire, un machin avec des axes pédagogiques **et surtout des indicateurs chiffrés....**
- Nous avons expliqué, et les collègues nous ont suivis, que nous n'étions pas intéressés par ce document **mais que nous travaillerions volontiers sur le projet d'établissement, ce qui fut fait.**
- Fin mars 2013, les élus ont répondu à l'invitation de l'Inspection académique (DASEN) et ont expliqué leur opposition à ces modalités de contractualisation
- **Un document a été présenté au CA le 20/03/2013 et il a été rejeté. Nous ne sommes donc concernés par aucun contrat d'objectifs.**
- EN 2013, nous avons fait un courrier au DASEN pour rappeler nos positions.....